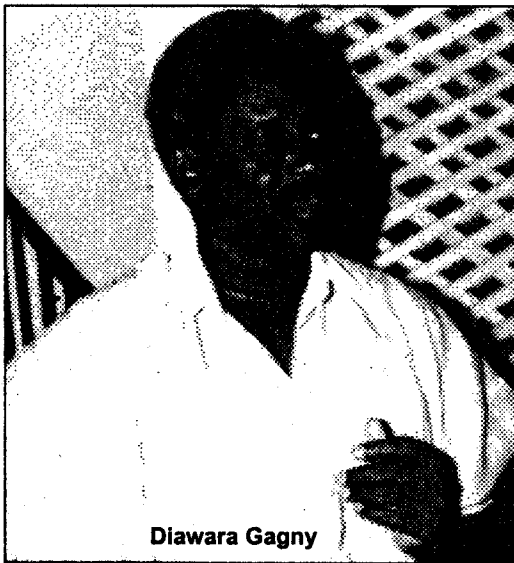
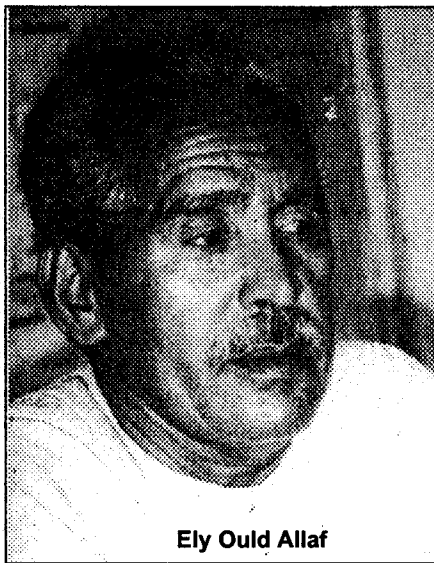


Journée internationale du réfugié : Le FONADH accuse et propose

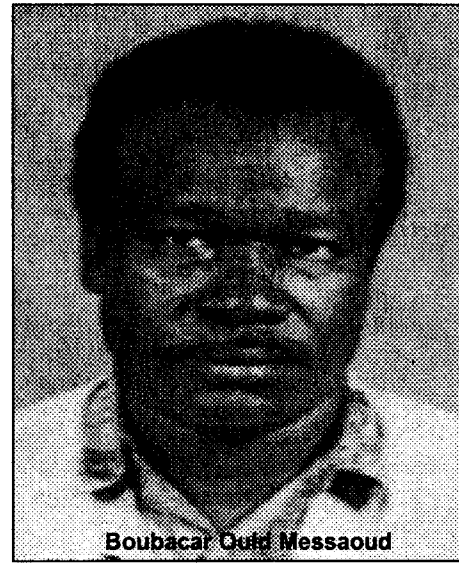
Pour marquer la journée internationale, le Forum des Organisations Nationales des Droits Humains (FONADH) en Mauritanie a organisé, dans son siège, l'après-midi du 20 juin, une conférence-débat, à laquelle ont pris part des représentants de partis politiques, d'ambassades accréditées à Nouakchott, des personnalités de la société civile, notamment de défense des droits de l'homme ainsi que la presse. Visiblement consacrée à ce qui a été appelé, les "citoyens mauritaniens négro-africains bannis de leur pays et déportés au Sénégal et au Mali à la suite des événements survenus en 1989 entre la Mauritanie



Diawara Gagny



Ely Ould Allaf



Boubacar Ould Messaoud

et le Sénégal", cette rencontre animée par Mamadou Sarr, Secrétaire Général du Fonadh, devait donner

l'occasion à l'homme, pour rappeler que 9 millions de réfugiés dont 3 millions en Afrique, sont concernés

par cette journée du 20 juin qui se veut " le refus de l'oubli et un devoir de mémoire".

Suite P3

Journée internationale du réfugié : Le FONADH accuse et propose

Dans son introduction au débat, M. Sarr affirmera que "le Gouvernement mauritanien a procédé au bannissement de ses propres citoyens qu'il a déporté au Sénégal et au Mali. Nous estimons que cette situation est très grave et que 16 ans après, elle reste en l'état malgré nos démarches et celles entreprises par les partis politiques, les ONGs et par les personnalités éprises de justice. Depuis le 31 décembre 1995, le HCR a mis fin à toute assistance alimentaire, sanitaire et sur le plan de l'éducation. Au Sénégal, les dizaines de milliers de réfugiés mauritaniens qui sont lâbes n'ont toujours pas bénéficié de statut de réfugié pour bénéficier de ce qui est prévu par la convention de Genève et de l'OUA en matière de réfugiés. Nous avons compris que le Sénégal faisait le jeu de la Mauritanie qui a de tout temps refusé d'admettre qu'il y avait des réfugiés, alors que ce sont les autorités qui ont procédé à leur expulsion. Nous considérons que c'est injuste et que le HCR a beaucoup compliqué cela. Or, laisser une telle situation perdurer peut avoir des conséquences graves. Ces gens vivent dans 276 camps au Sénégal, les hommes coupent le bois pour survivre, les femmes sont devenues des bonnes domestiques et les enfants ne sont pas scolarisés. En 1989, c'étaient 371 villages qui avaient été déguerpis, brûlés et leurs noms changés. Il faudra, aujourd'hui qu'ensemble les partis politiques, les ONGs, les acteurs de la société civile, fassent un rapport exhaustif de la situation et le remettre au HCR." M Sarr demandera aux autorités sénégalaises de délivrer un statut de réfugié à ces apatriés, à la Mauritanie de mettre en applica-

tion les conventions ratifiées en la matière et à la communauté internationale de faire tout pour peser sur la situation. A une question posée par un journaliste pour savoir le nombre exact de ces réfugiés restés au Sénégal et au Mali, M. Mamadou Sarr dira qu'il ne sait plus, mais qu'en 1997, il y avait 60.000 restés au Sénégal et 18.000 au Mali.

Prenant la parole à son tour, M. Ely Ould Allaf devait formuler à la fois une question et une suggestion en soulignant qu'il faut chercher à faire pression du côté du HCR auquel la Mauritanie avait fait comprendre que le problème des réfugiés négro-mauritaniens nés des événements de 1989 est réglé, qu'un Commissariat des Droits de l'Homme et à l'insertion s'en charge et partant, c'est à la lumière de ces affirmations réconfortantes de la Mauritanie que le HCR a décidé d'arrêter la prise en charge des réfugiés rapatriés du Sénégal et toute intervention en leur faveur. M. Ould Allaf se demandera pourquoi, ne pas créer une commission qui se penchera sur la collecte de données et faire un dossier solide sur la situation de ces réfugiés négro-mauritaniens rapatriés en Mauritanie, ou restés au Sénégal et au Mali et de les soumettre au HCR afin qu'il en prenne connaissance et puisse au vu d'éléments concrets et irréfutables reconsidérer leur situation.

Même son de cloche chez le député Gagny Diawara qui ajoutera : "le constat amer que je fais, c'est que les réfugiés ont été oubliés dans le discours de l'Opposition qui n'en fait plus cas. Nous les avons abandonnés et il faut reprendre le dossier en main et tenter de trou-

ver une solution à la situation des réfugiés qui n'est pas encore réglée, loin de là."

Des voix de femmes s'ajouteront à ce plaidoyer dont certaines évoqueront le cas, en février-mars dernier, de "nouvelles déportations des réfugiés négro-mauritaniens restés au Sénégal vers les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe pour que ce pays s'en débarrasse et partant que l'on perde à jamais à leurs traces mais certains ont refusé arguant qu'ils n'ont d'autres patrie que la Mauritanie. Mais n'oublions pas en tant que défenseurs des droits de l'homme qu'il y a des réfugiés étrangers (libériens, congolais, nigériens, Sierra-léonais, etc.) qui vivent en Mauritanie et qui n'ont pas encore de statut de réfugiés, car il n'y a pas une commission nationale chargée des réfugiés qui leur permet d'avoir ce statut."

Le président de SDS-Esclaves, M. Boubacar Ould Messaoud, évoquera quant à lui, le problème des réfugiés mauritaniens rentrés au pays et qu'il considère comme étant des "réfugiés dans leur propre pays parce que sans papiers et font les mêmes démarches que ceux qui veulent se réfugier dans un pays en recourant au faux papiers. Le HCR doit prendre en charge ces réfugiés. Nous venons de loin, car lorsque ces gens étaient déportés, nous n'avions pas cet éveil, cette prise de conscience. Mais il faut que la différence se fasse aujourd'hui parce que nous avons créé des organisations et que nous sommes sur la scène. Il faudrait que ceci se ressente par les réfugiés qui sont des éléments permanents justifiant notre mobilisation pour poser le problème à l'Etat mauritanien d'abord et aux autres concernés."

Plusieurs autres intervenants prendront la parole dont la militante des droits de l'homme, Lalla Aïcha Sy, qui dira en substance, que des réfugiés sont là, louant des maisons qui font face à leurs anciennes maisons perdues à la suite des déportations de 1989 et que c'est une réalité qu'il convient de regarder en face et pour laquelle il faut trouver une solution. Joignent sa voix à celle de Lalla Aïcha Sy et à Boubacar Ould Messaoud, M. Kane N'Diawar, ancien directeur de la CNSS et expulsé au Sénégal rapatrié en Mauritanie, soulignera que les "anciens réfugiés sont des enterrés vivants et les ex-réfugiés venus récemment en Mauritanie sont exclus, puisque le problème a été banalisé. Certes, il y a des priorités, mais il est temps de réfléchir à cette situation considérée par le pouvoir comme un problème qui fâche et qui doit être dans l'oubli."

Même si les débats ont surtout semblé rejeter la responsabilité sur l'Opposition qui est accusée de faire profil bas et de s'être dérobée de la question des réfugiés, les uns et les autres ont rejoint le Fonadh dans les recommandations au HCR pour le rétablissement de l'assistance alimentaire et médicale dans les camps, au gouvernement mauritanien pour la mise en œuvre des recommandations qualifiées de "pertinentes" de la CADHP et celles du CERD, d'assumer sa responsabilité en réglant dans les meilleurs délais cette question de façon équitable et définitive et au gouvernement sénégalais d'octroyer le statut de réfugiés aux déportés mauritaniens vivant au Sénégal.